

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Agent de maîtrise (C2)

Informations sur le concours

Publié le :	04-04-2025
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Date du concours :	04-07-2025
A propos du poste :	

AGENTS DE MAITRISE (spécialités : Restauration/Hôtellerie et installation et maintenance de matériels électriques, électroniques et automatismes)

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
Ville :	40000 Mont-de-Marsan
Site Web :	http://www.ch-mt-marsan.fr

Pour candidater

Date limite
de 04-06-2025
candidature :

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature pour le concours interne sur titres, conformément aux dispositions de l'article 4-6 du décret du 19 mai 2016 précité, ouvert dans une ou plusieurs spécialités aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique de l'Etat et aux militaires, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Ce concours est complété d'une ou de plusieurs épreuves.

Les candidats mentionnés à l'alinéa précédent doivent être titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences délivrés par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à la ou les spécialités concernées, exigé pour accéder au concours d'ouvrier principal de 2e classe (diplôme de niveau V) ou de conducteur ambulancier, et justifier de trois années au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux titulaires d'un des diplômes, certifications ou équivalences mentionnés à l'alinéa précédent et justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Pièces à fournir :

Les dossiers de candidatures devront comporter une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, la copie des diplômes et titres, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport), un descriptif des formations suivies.

Adresse
postale pour
l'envoi des
candidatures
:

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au plus tard avant le 4 juin 2025, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources, Avenue Pierre de Coubertin, 40 024 Mont-de-Marsan Cedex.